

Marianne du civisme

Écrit par Admin

Samedi, 06 Novembre 2021 10:41 - Mis à jour Samedi, 06 Novembre 2021 11:13

M. le Préfet viendra remettre la Marianne du civisme à notre commune le samedi 13 novembre à 10h00. Elle est décernée par la FAMAF* avec le soutien de l'AMF* suite à l'obtention de la meilleure participation aux dernières élections municipales. La population est invitée à cette cérémonie, le pass sanitaire sera exigé et l'inscription est obligatoire avant le 10 novembre à 17h00 par téléphone, mail ou via la messagerie de cette page. Le lieu sera communiqué ultérieurement aux participants.

***FAMAF : Fédération des Anciens Maires et Adjointes de France. AMF : Associations des Maires de France**

Mariannes du Civisme Depuis 2007, pour chaque consultation électorale au niveau national, la Fédération Nationale des Associations d'Anciens Maires et Adjointes de France (FAMAF) organise un concours de participation électorale concernant les communes de France et d'Outre-mer, intitulé « les Mariannes du Civisme ».

L'Association des Maires de France (AMF) soutient ces opérations et collabore à leur mise en place. Les calculs des taux de participation sont faits pour toutes les communes, sans demande particulière de celles-ci.

Il y a donc un concours des « Mariannes du Civisme » sur chaque année électorale. Les communes ayant obtenu les meilleurs taux de participation aux niveaux départemental et national sont honorées et reçoivent un trophée (sauf les Régionales 2015 exceptionnellement par report du Congrès AMF). Une communication est faite sur les communes lauréates dans les médias nationaux et départementaux.

La Méthodologie

A partir des résultats officiels des élections, transmis à la FAMAF par le Ministère de l'Intérieur, il est procédé :

Au niveau national, au classement des communes selon les 8 tranches suivantes des nombres des inscrits :

De 1 à 100 inscrits

De 101 à 250 inscrits

De 251 à 500 inscrits

De 501 à 1.000 inscrits

De 1.001 à 3.500 inscrits

De 3.501 à 10.000 inscrits

De 10.001 à 20.000 inscrits

Plus de 20.000 inscrits

Au niveau départemental, au classement des communes selon les mêmes 8 tranches, ou après avoir réuni une ou plusieurs tranches, selon la morphologie des communes du département.

On calcule:

une moyenne séparée pour chacune des élections (présidentielles et législatives)

une moyenne des 2 élections, moyenne sur laquelle seront faits les classements.

une comparaison des résultats, commune par commune

un classement des communes dans chaque tranche au niveau national.

un classement des communes dans chaque tranche, pour chaque département

une comparaison des départements entre eux et des régions entre elles.

Les trophées :

Plaques :

Comme dans les opérations précédentes, des plaques en acier émaillées sont remises aux communes lauréates de chaque tranche (Marianne du civisme, niveau or), aussi

bien au niveau départemental que national.

Diplômes :

Les communes classées aux niveaux deux et trois (Mariannes du civisme, niveau argent ou bronze) recevront un diplôme (même présentation que les plaques), tant au niveau départemental que national.

La remise des trophées :

Elle est faite au niveau national au cours du Congrès des Maires de France.

Au niveau départemental, les associations de Maires et d'Anciens Maires organisent la remise des trophées comme elles l'entendent (Congrès local, Préfecture, en Mairie, etc.)

Promotion de la participation électorale :

Il est proposé aux Maires une affiche, mais bien sûr chacun d'eux pourra choisir la meilleure méthode pour inciter ses concitoyens à voter.

Mariannes du Civisme est la propriété exclusive de la Fédération.

Pour une durée de 10 ans à compter du 5 mars 2018.

Un organisme veillera pour le compte de la FAMAF sur cette marque déposée pendant cette période.
